

COMMUNE D'UZES
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le public que le dossier de modification simplifiée n°4 du P.L.U. accompagné d'un registre destiné à recueillir toutes observations sur la modification simplifiée seront mis à disposition à la mairie d'Uzès du 29 juillet 2019 au 30 août 2019 les *jours et heures d'ouverture au public de la mairie*, service urbanisme, à l'exception des dimanches et jours fériés.

La modification simplifiée a pour objets la réduction des reculs minimums des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zones Uc et Ud et le report aux règlements graphiques du PLU des secteurs où s'appliquent les marges de reculs des constructions hors agglomération par rapport aux routes départementales.